



PROJET DE MANDAT

L'articulation entre les travailleurs sociaux et les intervenants sociaux dans l'accompagnement des personnes

Contexte

L'évolution des réponses apportées à la transformation des problématiques sociales, la diversification des publics concernés et la modification des modalités d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité ont nécessité une adaptation de l'exercice des travailleurs sociaux. Sous l'effet de la mise en place de nouvelles lois et dispositifs pour répondre aux problématiques des populations en difficultés, leurs champs d'intervention se sont multipliés pour traiter des questions de précarité, de vulnérabilité, d'éducation ou encore d'aide à la personne. Leur expertise s'est développée, leur formation s'est ajustée, leur action au sein des territoires s'est affirmée. Il est attendu qu'ils coopèrent avec d'autres acteurs du champ social dans le cadre d'un exercice pluridisciplinaire et transdisciplinaire.

Parmi ces acteurs, les intervenants sociaux œuvrent aux côtés des travailleurs sociaux mais pour autant leurs missions et leurs modes d'intervention peuvent apparaître flous voire méconnus (on pense par exemple aux pair-aidants, aux médiateurs, aux prestataires de services, aux bénévoles, etc.).

La diversité des profils d'intervenants sociaux sur un territoire implique de créer un système de relations visant à accélérer leur coopération au profit de l'accompagnement des personnes.

En effet, la coopération entre travailleurs sociaux et intervenants sociaux ne constitue pas toujours une évidence. La place des intervenants sociaux dans la mise en œuvre des accompagnements, n'apparaît pas aller de soi. Pour affirmer la place et la contribution des intervenants sociaux dans le parcours des personnes, il convient d'élaborer une approche réfléchie et construite visant à articuler les actions des uns et des autres afin que la distinction, souvent clivante, opérée entre les uns et les autres, par les uns et les autres, ne conduise à des disqualifications, à des mises en concurrence qui sont autant de risques de priver les publics accompagnés de l'aide globale la plus adaptée à leur situation.

La qualification précise de la terminologie « intervenants sociaux » dans un premier temps et l'analyse du système de relations qu'ils entretiennent avec les travailleurs sociaux sont un préalable comprendre pour que les compétences respectives s'opèrent en complémentarité afin de créer des synergies opérantes.

Le Haut conseil du travail social a souhaité s'emparer de ce sujet afin de questionner l'idée de coopération entre travail social et intervention sociale, d'éclairer les processus qui favorisent la co-construction dans la conduite de l'accompagnement social, d'en explorer les conditions de réussite et de produire des outils sur lesquels les acteurs du champ social pourront s'appuyer pour construire une activité collective et des articulations à réelle valeur ajoutée.

Pour développer ce questionnement, le groupe de travail pourra utilement se rapprocher de la commission éthique et déontologie du HCTS, pour considérer notamment, la question du partage de l'information inhérente à tout processus de coopération.

Thématiques à examiner par le groupe de travail

- Définitions des concepts d'intervention sociale et de travail social
- Identification des acteurs relevant du périmètre des définitions retenues
- Sens de la coordination des acteurs au profit d'une personne
- Etat des lieux :
 - La cartographie des acteurs ;
 - les collaborations existantes ; les portes d'entrée (réseau, partenariat...);
 - la place de l'action des travailleurs sociaux et des intervenants sociaux à l'égard des personnes accompagnées ;
 - l'identification des freins et des limites ;
 - l'analyse des points de rapprochement entre ces acteurs ;
 - l'analyse des pratiques inspirantes ;
 - etc.

Dans le cadre d'une approche globale de l'accompagnement des personnes

- les enjeux de la coopération ;
- la définition des complémentarités possibles/souhaitables ;
- les leviers et les freins au développement des complémentarités ;
- les conditions de réussite (émergence et développement) ;
- les évolutions possibles.

Méthode proposée et productions attendues

- La méthode
 - Revue de littérature ;
 - Enquête flash ;
 - Auditions ;
 - Contacts avec les comités locaux du travail social et les acteurs de terrain ;
- ...
- La production
 - Une fiche générale portant sur les enjeux de la complémentarité et de l'articulation entre travailleurs sociaux et intervenants sociaux au service d'un accompagnement global de la personne ;
 - Fiches thématiques :
 - La mise en œuvre des articulations (méthodes, outils, dispositifs...)
 - Les pratiques inspirantes et les pratiques nouvelles
 - Etc.

Composition et calendrier prévisionnel du groupe

La constitution du groupe de travail sera suffisamment représentative pour éclairer l'ensemble des questionnements liés à la thématique : intervenants sociaux (pair-aidants, médiateurs, bénévoles...), experts universitaires, travailleurs sociaux, personnes accompagnées...

L'objectif opérationnel assigné suppose que, au-delà des membres du HCTS qui se porteront volontaires, le groupe pourra s'adjoindre l'appui de quelques personnalités extérieures, susceptibles notamment d'apporter un éclairage sur l'articulation entre le travail social et l'intervention sociale.

Le groupe de travail désignera un ou des rapporteurs chargés de consigner par écrit l'avancement des travaux et de rédiger les livrables.

Le groupe débutera ses travaux en février 2020 et devra rendre ses conclusions avant l'été 2021. Il lui sera demandé de faire un point d'étape de l'avancée de ses travaux à l'occasion de l'assemblée plénière du HCTS qui se tiendra le 5 octobre 2020.